

# Engagements des Filles de la Charité

## au XVII<sup>ème</sup> siècle <sup>1</sup>

Le service des pauvres est la raison d'être de la Compagnie des Filles de la Charité. Au cours de la Conférence, le 14 juin 1643, Monsieur Vincent explique aux Soeurs :

*"Vous devez souvent penser que votre principale affaire et ce que Dieu vous demande particulièrement est d'avoir un grand soin de servir les pauvres, qui sont nos seigneurs. Oh ! oui, mes sœurs, ce sont nos maîtres. C'est pourquoi vous les devez traiter avec douceur et cordialité, pensant que c'est pour cela que Dieu vous a mises et associées ensemble, c'est pour cela que Dieu a fait votre Compagnie. "* <sup>2</sup>

Les premières Soeurs ont bien assimilé l'enseignement reçu et reconnaissent que Dieu les a choisies pour Le servir dans les pauvres. En février 1646, Monsieur Vincent reprend l'intervention d'une Soeur et la commente avec joie :

*"Ce qui me touche sensiblement et ce qui vous doit puissamment émouvoir à aimer le service des pauvres, c'est ce que l'une d'entre vous a dit : que Dieu de toute éternité vous avait choisies et élues pour cela. O Dieu ! que cela est pressant ! Oui, il est vrai mes filles, Dieu de toute éternité avait ses pensées et desseins sur vous et pour vous...."* <sup>3</sup>

Le Pape Jean Paul II, dans sa lettre pour le quatrième centenaire de la naissance de Louise de Marillac reconnaît que la fondatrice a fait du service des pauvres "l'axe majeur" de la Compagnie des Filles de la Charité.

Dès 1640, sept ans après la Fondation de la Compagnie, les Filles de la Charité sont déjà engagées dans de nombreux et divers services. Ayant commencé par le service des pauvres malades à domicile, les Soeurs ont, ensuite, été appelées auprès des Enfants trouvés, des galériens, des pauvres malades des hôpitaux, des petites filles sans instruction, à Paris, dans l'Ile de France, mais aussi à Angers, Richelieu.

*"Voyez, mes filles, comme le dessein de Dieu est grand sur vous, et la grâce qu'il vous fait, vous donnant déjà à servir une si grande quantité de pauvres et en tant de divers endroits ! "* <sup>4</sup>

Vincent de Paul et Louise de Marillac insistent pour que les Soeurs soient prêtes à aller partout où les pauvres appellent :

*"Il faut que vous soyez prêtes à servir les pauvres partout où l'on vous enverra, ... en tous les endroits où vous pourrez assister les pauvres, puisque c'est votre fin.... Soyez prêtes à embrasser tous les emplois que la divine Providence vous donnera. Je ne puis assez vous recommander cela, mes sœurs, puisque c'est la fin de votre Compagnie ; et quand vous manquerez à cette fin c'en est fait de vous, adieu la Charité."* <sup>5</sup>

Et pour encourager les Soeurs dans cette disponibilité et mobilité, Monsieur Vincent rappelle l'exemple de Jésus-Christ, règle de vie des Filles de la Charité :

*"Mes chères sœurs, vous vous êtes données principalement à Dieu pour vivre en bonnes chrétiennes, pour être bonnes Filles de la Charité, pour travailler aux vertus propres à votre fin, pour assister les pauvres malades, non en une maison seulement, comme celles de l'Hôtel-Dieu, mais partout, comme faisait Notre-Seigneur, qui n'avait point d'acception ; car il assistait tous ceux qui avaient recours à lui."* <sup>6</sup>

---

<sup>1</sup> Séminaire interne des Prêtres de la Mission – Le Berceau - 1996

<sup>2</sup> Conférence du 14 juin 1643 - Conf. 79

<sup>3</sup> Conférence du 13 février 1646 - Conf..164

<sup>4</sup> Conférence du 5 juillet 1640 - Conf. 13

<sup>5</sup> Conférence du 18 octobre 1655 - Conf. 551-552

<sup>6</sup> Conférence du 18 octobre 1655 - Conf. 550

Mais très vite, Vincent de Paul et Louise de Marillac vont se trouver devant de très nombreuses demandes auxquelles ils ne pourront répondre. Les lettres de Louise de Marillac reflètent son souci de ne pouvoir envoyer des Soeurs partout où elles sont demandées. Le 21 juin 1647, Louise, après avoir annoncé à Monsieur Portail qui est à Rome les nombreux décès survenus chez les Soeurs, lui exprime toute son angoisse face au manque de Soeurs :

*"Nous sommes en si grande nécessité de filles, pour la grande quantité que l'on nous demande de toutes parts."*<sup>7</sup>

Tout au long des années, Louise constate l'impuissance où se trouve la Compagnie pour répondre aux appels des pauvres. La mort ravit de nombreuses ouvrières. Louise le constate encore en 1650 :

*"Nous avons tant perdu de Sœurs que cela a bien diminué le nombre de celles qui sont propres à bien faire, et puis l'on nous en demande en tant d'endroits que nous ne saurions y fournir."*<sup>8</sup>

En 1656, malgré les quelques réponses données, Louise de Marillac souffre de laisser des appels sans réponse :

*"Si notre bon Dieu continue ses bénédictions sur la Compagnie, nous n'aurons jamais assez de bonnes filles pour en envoyer en tous les lieux où on en demande à Monsieur Notre Très Honoré Père. La Reine en a fait aller deux à La Fère, et Sa Majesté veut qu'elles y demeurent. Il y en a deux qui sont parties pour Arras. Enfin, ma chère Sœur, nous sommes contraintes de refuser des établissements, de quoi il nous faut beaucoup humilier."*<sup>9</sup>

Vincent de Paul est dans le même état d'esprit. Des Évêques demandent des Filles de la Charité, il n'est pas possible de satisfaire leur demande :

*"Je ne sache point qu'il y ait Compagnie qui soit plus demandée que cette chétive Compagnie de la Charité ; et je pense que je perdrai l'amitié de deux grands personnages qui vous demandent, parce qu'on n'a pas moyen de les satisfaire. Que faut-il faire, mes sœurs, à ce sujet ? Il faut s'humilier."*<sup>10</sup>

## Quelques critères

Des fondations ont été faites, d'autres ont été refusées. Les Fondateurs ont, quelquefois, répondu rapidement, parfois fait attendre plusieurs années avant d'entreprendre une nouvelle mission. Certaines demandes n'ont jamais été satisfaites. Il est intéressant d'essayer de comprendre les choix des Fondateurs, de chercher à connaître les critères sur lesquels ils se sont basés pour donner ou non une réponse positive aux appels reçus. Deux éléments apparaissent essentiels pour éclairer la réflexion avant toute décision. Louise de Marillac les résume dans une lettre à la duchesse de Bouillon :

*"Que toutes choses se fassent pour la gloire de Dieu et le bien des pauvres"*<sup>11</sup>

### **La gloire de Dieu**

La gloire de Dieu est une expression très utilisée par Vincent de Paul et Louise de Marillac. Au cours d'un des premiers conseils de la Compagnie, Vincent de Paul explique aux Soeurs comment réfléchir un problème.

*"Mes filles, pour vous apprendre à raisonner sur les affaires, je vous dirai qu'il faut, quand elles vous sont proposées, avant toute chose regarder la fin, qui doit être la gloire de Dieu, après cela l'intérêt de la Compagnie et le bien et l'avantage des personnes avec qui l'on a à traiter. ...Pour trouver des moyens expédients pour effectuer ce dessein, il faut regarder Dieu, comme si cela se fait, Dieu en sera-t-il glorifié ? La communauté y aura-t-elle quelque avantage et le prochain en sera-t-il secouru ? ... Il faut, avant toute chose, regarder l'intérêt de Dieu. Il y a beaucoup de communautés qui ne regardent que l'intérêt de la communauté, car cela est si grand qu'il enserme*

---

<sup>7</sup> Louise de Marillac ) Mr Portail – 21 juin 1647 -Ecrits 202

<sup>8</sup> Louise de Marillac ) Jeanne Lepintre – 13 janvier 1650 - Ecrits 311

<sup>9</sup> Louise de Marillac à Françoise Carcireux – vers 1650 -Ecrits 525

<sup>10</sup> Conférence du 6 janvier 1658 - Conf. 764

<sup>11</sup> Louise de Marillac ) la duchesse de Bouillon – 21 août 1659 - Ecrits 640

*avec soi celui de Dieu. Mais, pour moi, mes filles, je trouve qu'il mérite bien d'être regardé avant tout autre" 12*

Que veulent dire Vincent et Louise lorsqu'ils souhaitent *"qu'en toutes choses Dieu puisse en tirer sa gloire"*. Il faut revenir au sens biblique de ce mot. Dans la Bible, la gloire de Dieu désigne la sainteté et la splendeur divines, manifestées et communiquées. Rechercher avant toute chose la gloire de Dieu, ce n'est pas s'éloigner de la terre et des hommes, se perdre dans les cieux, c'est tout au contraire participer à l'action de Dieu dans le monde, à la suite du Fils révélant le Père. C'est entrer dans la grande prière de Jésus :

*" Père, l'heure est venue, glorifie ton Fils, afin que ton Fils te glorifie et que, selon le pouvoir que tu lui as donné sur toute chair, il donne la vie éternelle à tous ceux que tu lui as donnés! Or, la vie éternelle, c'est qu'ils te connaissent, toi, le seul véritable Dieu, et celui que tu as envoyé, Jésus-Christ."13*

Jésus a glorifié son Père à travers son obéissance parfaite, par amour, allant jusqu'à l'abaissement de la Croix. Le Dieu de l'Alliance met sa gloire à sauver et à relever son peuple. Vincent de Paul et Louise de Marillac souhaitent donner au service des pauvres de la Fille de la Charité toute sa dimension de foi, l'inscrivant dans le grand mystère de mort et de résurrection du Christ. Le Père Léon-Dufour, dans son dictionnaire du Nouveau Testament explique, reprenant la pensée des Pères de l'Église : *"La gloire de Dieu, c'est Dieu manifesté, c'est Jésus-Christ, c'est l'homme vivant"*<sup>14</sup>.

Les Fondateurs seront très attentifs à discerner si l'appel reçu permettra de "glorifier" Dieu. Ils s'efforceront de reconnaître si cet appel est manifestation de la volonté de Dieu. Tant que des hésitations persisteront, ils ne s'engageront pas. Louise de Marillac écrit à Monsieur Vincent à propos de l'hôpital de Châteaudun :

*"Madame de Varize fut hier pour avoir l'honneur de vous voir et vous proposer le désir que ceux qui ont soin de l'hôpital de Châteaudun ont d'avoir deux de nos Sœurs .... Je sais bien, Monsieur, qu'il y a bien longtemps que l'on nous en demande pour ce lieu; mais jusqu'à présent il y a toujours eu quelque chose à redire."15*

Lors de l'envoi en mission en Pologne, Vincent de Paul explique le temps mis entre la demande de la Reine Louise Marie de Gonzague et la réponse :

*"Il a été nécessaire de donner du temps pour l'épreuve de cette vocation, pour reconnaître si elle était de Dieu. Maintenant, il n'y a plus d'apparence d'en douter, ayant, cette bonne Dame, toujours persévéré dans son désir et presse extrêmement depuis six mois pour en avoir. O quel bonheur, mes chères filles, que l'assurance de cette vocation pour toute la Compagnie" 16*

Les lettres de Louise de Marillac révèlent ce souci de n'agir que pour la gloire de Dieu. Elle écrit aux Sœurs de Nantes qui vient une situation difficile et où se pose le problème de leur rappel.

*"Qu'il plaise à Notre-Seigneur Jésus-Christ nous donner son Esprit à cette sainte fête, à ce que nous en soyons si pleines, que nous ne puissions rien dire ni faire que pour sa gloire et son saint Amour " 17*

Vincent conclut souvent ses Conférences par cette même prière à l'Esprit Saint :

*"Plaise à la bonté de Dieu, mes très chères filles, vous départir abondamment son esprit, qui n'est qu'amour, douceur, suavité et charité, à ce que, par la pratique de ces vertus, vous puissiez faire toutes choses, en la manière qu'il désire de vous, pour sa gloire, votre salut et l'édification du prochain ! "18*

### ***Le bien des pauvres***

---

<sup>12</sup> Conseil du 25 octobre 1616 - Coste XIII.629

<sup>13</sup> Jean 17,1-3

<sup>14</sup> Xavier Léon-Dufour - Dictionnaire du Nouveau Testament page 276

<sup>15</sup> Louise de Marillac Vincent de Paul – 11 juillet 1652 - Ecrits 398

<sup>16</sup> Envoi des Sœurs en Pologne – 1652 - Ecrits 783

<sup>17</sup> Louise de Marillac à Jeanne Lepintre – 19 mai 1651 - Ecrits 349,

<sup>18</sup> Conférence du 19 août 1646 Conf. 187

Le bien des pauvres est un critère fondamental pour connaître si le nouvel engagement est bien dans le dessein de Dieu. Agir en vue du bien des pauvres nécessite d'avoir une bonne connaissance de leurs besoins. Les besoins étant immenses au XVII<sup>ème</sup> siècle, Vincent de Paul et Louise de Marillac seront amenés à faire des choix. Ils enverront les Filles de la Charité auprès de ceux qui sont "*destitués de tout*". Le service des Filles de la Charité s'oriente vers ce que nous appelons aujourd'hui la promotion plénière de l'homme. Il s'accomplit à travers des tâches humbles. Ce service se réalise en collaboration avec d'autres, il ne peut être une oeuvre purement individuelle.

### **Les destitués de tout**

Les choix des Fondateurs sont très clairs. Monsieur Vincent, écrivant à Jeanne Lepintre qui est allé assister Monsieur de Franqueville, lui redit l'option de la Compagnie :

*"Nous sommes souvent pressés à Paris pour permettre que des sœurs aillent à d'autres malades que les pauvres, mais nous ne pouvons consentir qu'elles les servent, non pas même leurs confesseurs, tant parce qu'elles ne sont que pour ceux qui sont destitués de toute assistance, que pour les inconvénients qui pourraient arriver si elles s'engageaient à ceux qui ont d'autres moyens de se faire servir."*<sup>19</sup>

Les Filles de la Charité sont destinées aux pauvres, non aux riches, à ceux qui sont destitués de toute assistance, qui n'ont personne pour les secourir. La même remarque est faite à Anne Hardemont à Ussel qui a été sollicitée par la duchesse de Ventadour :

*" Les Filles de la Charité ne sont que pour les pauvres malades qui n'ont personne pour les assister, et non pour les dames qui ont moyen de se faire servir. Il y en a à Paris de grande et de médiocre position, qui, étant malades, nous ont demandé de vos sœurs ; de quoi nous nous sommes excusés pour beaucoup de raisons ; et je vous prie, ma Sœur, de vous en excuser aussi, lorsqu'on vous fera la même prière"*<sup>20</sup>

Cette ligne de conduite doit être respectée par les Lazaristes. Lorsque Élisabeth Martin se plaint d'avoir été empêchée d'aller visiter les pauvres chez eux car Monsieur Lambert lui a demandé de préparer les chambres pour les Séminaristes venant à Richelieu, Monsieur Vincent donne tort à ce dernier :

*"Ce qui mortifie de plus Isabelle (Elisabeth), notre chère sœur, est qu'elle ne va point aux malades, depuis quelque temps qu'on l'a occupée à l'ameublement de quarante ou cinquante ordinands, dont j'ai averti M. Lambert, à ce qu'il n'en use plus de la sorte."*<sup>21</sup>

Monsieur Guillaume Delville à Arras est, par contre, félicité d'avoir su refuser la demande qui avait été faite pour les deux Filles de la Charité présentes dans la ville :

*"Vous avez bien fait, Monsieur, d'empêcher qu'on donnât à nos Filles de la Charité l'administration des soldats malades mis à l'Hôtel-Dieu de la cité, attendu qu'il y a des religieuses, non seulement capables de cet emploi, mais qui sont toutes disposées à l'entreprendre. Et selon le sentiment de Mademoiselle Le Gras et la coutume de la compagnie, vous ne devez pas trouver bon que ces deux filles aillent servir ces malades audit Hôtel-Dieu sous la conduite des religieuses, tant parce que ce sont lesdites religieuses mêmes qui doivent faire cet office, étant établies là pour cet effet, qu'à raison de ce que les Filles de la Charité ne sont que pour les malades abandonnés qui n'ont personne pour les assister; et c'est pour ceux-là que ces deux sœurs ont été envoyées à Arras."*<sup>22</sup>

Les Enfants trouvés sont le type même de ceux qui sont "destitués de tout". Ils sont rejetés de la société, promis à une mort rapide. On les appelle les enfants du péché, ils n'ont aucun intérêt pour le monde du XVII<sup>ème</sup> siècle.

Les galériens sont, eux aussi, mis au ban de la société. Le cri d'indignation de Vincent de Paul est bien connu : "*Je les ai vus, ces pauvres gens, traités comme des bêtes.*"<sup>23</sup>. En accord avec Louise de Marillac, il leur envoie des Filles de la Charité

---

<sup>19</sup> Monsieur Vincent à Françoise Carcireux ) 25 juillet 1656 - Doc. 746

<sup>20</sup> Monsieur Vincent à Anne Hardemont – 9 février 1659 - Doc. 860

<sup>21</sup> Monsieur Vincent ) Louise de Marillac – septembre 1641 - Doc. 320

<sup>22</sup> Monsieur Vincent à Guillaume Delville – 1<sup>er</sup> février 1656 - Doc. 816

<sup>23</sup> Conférence du 18 octobre 1655 Conf. 550

*"Des pauvres criminels délaissés d'un chacun, qui est-ce qui a pitié ? Les pauvres Filles de la Charité. N'est-ce pas faire ce que nous avons dit : honorer la grande charité de Notre-Seigneur, qui assistait tous les plus misérables pécheurs, sans avoir égard à leurs forfaits ? "*<sup>24</sup>

Les petites filles pauvres sont soumises dès leur jeune âge aux travaux de la ferme : aucune instruction ne leur est possible, car l'école du village, lorsqu'elle existe, est uniquement pour les garçons. La mixité est formellement interdite. En tous les villages où les Soeurs seront envoyées, elles s'efforceront de réunir les filles :

*" Ayez grand soin ... de bien instruire les petites filles, non seulement de leurs créances, mais aussi des moyens de vivre en bonnes chrétiennes. C'est cela que Dieu demande de vous, c'est pour cela qu'il vous a fait la grâce de vous tirer du monde."*<sup>25</sup>

Les Filles de la Charité vont soigner les pauvres malades dans les paroisses de Paris. Au cours des Conférences, Vincent décrit ceux qu'elles rencontrent :

*"ces malades remplis d'infection et de plaies et souvent d'humeur fâcheuse "*<sup>26</sup>, *"dans les greniers où ils sont sans assistance"*<sup>27</sup>

Elles vont dans les petits villages des campagnes visiter ceux qui sont sans aucun secours. Il est demandé aux Sœurs d'être attentives à ceux qui souffrent, d'aller au devant d'eux, car bien souvent ils n'oseront pas exprimer leurs besoins. Louise de Marillac dit toute sa souffrance pour une communauté qui s'est trop repliée sur elle-même :

*"Une de mes grandes peines pour Chars, c'est que nos Sœurs ne se sont point accoutumées à chercher les occasions de servir les pauvres malades des villages circonvoisins, ce qui me fait craindre que la demeure de ce lieu-là ne nous soit à confusion."*<sup>28</sup>

La liste s'allonge d'année en année : les mendiants, en particulier les jeunes enfants errant dans les campagnes, les malades des Hôtel-Dieu (lieu d'accueil pour ceux qui sont sans famille ou que la famille ne peut garder), les insensés le plus souvent enchaînés pour les empêcher de nuire, les soldats blessés abandonnés sur les champs de bataille ...

Avant chaque réponse, les Fondateurs font ce que nous appelons aujourd'hui "une étude de situation, pour mieux adapter la réponse aux besoins. En novembre-décembre 1654, il n'y a aucune hésitation pour envoyer deux Sœurs à Sainte Marie du Mont, dans la Manche, malgré l'isolement où elles vont se trouver, mais :

*" où il y a d'extrêmes besoins pour le spirituel et temporel."*<sup>29</sup>

Madame de Lamoignon, lorsqu'elle souhaite l'envoi de Filles de la Charité à Auteuil, explique bien la situation du village :

*" Il est nécessaire que lesdites filles soient capables de montrer à la jeunesse comme à bien prier Dieu à apprendre leur créance, leur catéchisme, à lire et autre chose, s'il se peut parce que dans ledit Auteuil il y a beaucoup de jeunesse qui perdent leur temps faute d'instruction."*<sup>30</sup>

Les divers envois en mission montrent aussi que la situation locale a bien été étudiée. Les Fondateurs expliquent aux Soeurs ce qu'elles vont trouver dans leur nouvelle mission. A Metz, par exemple, le peuple est imprégné d'avarice, et a une grossièreté d'esprit pour les choses religieuses. Les Dames de la Charité n'ont pas beaucoup de ferveur. Il sera nécessaire de les stimuler. A Montreuil sur Mer, il y a des servantes dans l'hôpital qui auront des difficultés à accepter les Filles de la Charité: il leur faudra beaucoup d'humilité et de patience.

### **Pour une promotion plénière de l'homme**

En écrivant à la Supérieure des Bénédictines d'Argenteuil, Louise de Marillac montre clairement l'action des Filles de la Charité. Elles servent les pauvres au plan temporel et spirituel :

---

<sup>24</sup> Conférence du 20 septembre 1655 - Conf. 543

<sup>25</sup> Louise de Marillac à Sur Andrée et Sœur Françoise – 23 juin 1651 - Ecrits 421

<sup>26</sup> Conférence du 19 août 1646 -Conf. 183

<sup>27</sup> Conférence du 14 juillet 1650 - Conf. 372

<sup>28</sup> Louise de Marillac à Julienne Loret – 6 octobre 1651 - Ecrits 373

<sup>29</sup> Louise de Marillac à Cecile Angiboust – décembre 1654 - Ecrits 457

<sup>30</sup> Madame de Lamoignon à Monsieur Vincent – 9 août 1660 - Doc. 930

*" ces filles ... se détachant de tout intérêt, se donnent à Dieu pour le service spirituel et temporel de ces pauvres créatures que sa bonté veut bien tenir pour ses membres."<sup>31</sup>*

Tous les règlements insistent sur ce service corporel et spirituel des pauvres. Celui d'Angers, l'un des premiers qui fut rédigé est précis :

*"Les Filles de la Charité des pauvres malades s'en vont à Angers pour honorer Notre-Seigneur, père des pauvres, et sa sainte Mère, pour assister les pauvres malades de l'Hôtel-Dieu de ladite ville corporellement et spirituellement : corporellement, en les servant et leur administrant la nourriture et les médicaments; et spirituellement, en instruisant les malades des choses nécessaires à salut."<sup>32</sup>*

C'est bien l'homme dans toutes les dimensions de son être que les Filles de la Charité sont appelées à servir. A la fin de sa vie, Vincent de Paul emploiera des expressions nouvelles pour présenter aux Soeurs le but de leur mission. Ainsi aux quatre Soeurs partant à Sedan :

*"Pourquoi donc allez-vous dans ce lieu ? Pour faire ce que Notre-Seigneur a fait sur la terre. Il est venu pour réparer ce qu'Adam avait détruit, et vous allez à peu près dans le même dessein. ... Pour l'imiter, vous redonnerez la vie aux âmes de ces pauvres blessés par l'instruction, par vos bons exemples, par les exhortations que vous leur ferez pour les aider ou à bien mourir ou à bien revivre, s'il plaît à Dieu les remettre en santé. Pour les corps, vous leur redonnerez la santé par les remèdes, par vos soins et par les pansements. Et ainsi, mes chères sœurs, vous ferez ce que le Fils de Dieu a fait sur la terre. Ah ! quel bonheur !"<sup>33</sup>*

Deux ans plus tard, Monsieur Vincent reprend les mêmes termes lors de l'envoi en mission à Arras :

*"Vous allez faire ce que le Fils de Dieu a fait sur la terre, car il n'est venu que pour donner la vie au monde, et vous, vous allez donner la vie à ces pauvres malades tant du corps que de l'âme. Quel bonheur d'aller jeter ces fondement."<sup>34</sup>*

Redonner la vie tant du corps que de l'âme, n'est-ce pas rejoindre l'homme dans toutes les dimensions de son être. Jean Paul II, dans l'Introduction de son Encyclique Sollicitudo Rei Socialis explique de la question sociale concerne : *"le développement authentique de l'homme et de la société, de nature à respecter et à promouvoir la personne humaine dans toutes ses dimensions."*

Dans les choix actuels, les Filles de la Charité ont à regarder ce qui, aujourd'hui, empêche l'homme, le pauvre de vivre pleinement.

### **Dans des tâches humbles, privilégiant la relation personnelle**

Les textes officiels qui présentent la vocation des Filles de la Charité insistent fortement sur un aspect de leur service. Dans la supplique qu'il adresse en 1645 à l'archevêque de Paris en vue de la reconnaissance officielle de la Compagnie des Filles de la Charité, Monsieur Vincent explique comment est née cette compagnie et ce que font les Soeurs :

*"Mais pource que les dames qui composent cette confrérie (la Confrérie de la charité) sont la plupart de condition qui ne leur permet pas de faire les plus basses et viles fonctions qu'il convient faire en l'exercice de ladite confrérie, comme de porter le pot par la ville, faire les saignées, les lavements et les donner, panser les plaies, faire les lits et veiller les malades qui sont seuls et tendent à la mort, elles ont pris quelques bonnes filles des champs à qui Dieu avait donné le désir d'assister les pauvres malades, lesquelles vaquent à tous ces petits services, après avoir été dressées à cet effet par une vertueuse veuve qu'on nomme Mademoiselle Le Gras."<sup>35</sup>*

Tous les textes reprennent ces mots "tâches humbles et basses, viles fonctions". Le règlement pour les Soeurs d'Angers le précisait dès 1639 :

---

<sup>31</sup> Louise de Marillac à la supérieure des Bénédictines – 16 mai 1629 - Ecrits 19

<sup>32</sup> Règlement pour les Soeurs d'Angers - Doc. 247

<sup>33</sup> Conférence du 23 juillet 1654 - Conf.470

<sup>34</sup> Conférence du 30 août 1656 - Conf. 616

<sup>35</sup> Supplique à l'Archevêque de Paris - Doc. 369

*"Chacune ... préférera les emplois vils et abjects aux honorables"*<sup>36</sup>

Ces fonctions basses et viles recouvrent au XVII<sup>e</sup> siècle les soins d'hygiène, l'apport de nourriture, les soins infirmiers simples (purges et lavements) qui permettent une approche directe du pauvre et une écoute attentive. Ces services répondent aux besoins fondamentaux de tout être pour avoir une vie normale, pour vivre.

Les premières Soeurs sont venues pour faire ce que les Dames ne pouvaient ou ne voulaient faire du fait de leur situation sociale. Elles ont accepté de s'engager auprès des pauvres malades, enfants, galériens, pour les aider à mieux vivre humainement, à retrouver toute leur dignité humaine et spirituelle. Elles ont accompli ce service à travers et par des moyens tout simples, des tâches sans éclat.

Louise de Marillac sera très attentive à ce que la Compagnie se maintienne dans un service humble. Elle rappelle à Elisabeth Turgis que sa qualité de Servante des pauvres l'invite à garder la simplicité dans ses actions :

*"ma chère Sœur, il serait très dangereux pour notre Compagnie que nous voulussions entreprendre de parler doctement, non seulement pour notre intérêt particulier qui est si enclin à la vanité, mais encore pour la crainte de dire des erreurs. Le sentiment de Monsieur Vincent est que nous allions tout simplement."*<sup>37</sup>

De même, Louise de Marillac avertit Barbe Angiboust, sollicitée par les Dames de la Charité d'ouvrir un petit hôpital à Bernay de conserver en toutes choses l'humilité caractéristique de la Compagnie :

*"Prenez bien garde, ma chère Sœur, qu'il n'y ait rien en l'établissement de l'hôpital qui contrarie la simplicité et humilité des Filles de la Charité, qui puisse empêcher l'exactitude de leur règlement, que si l'on vous voulait obliger à des choses que vous verriez n'être pas ordinaires, comme de maniement du temporel, d'achat de provisions générales."*<sup>38</sup>

Toutes ces tâches simples et humbles doivent permettre une relation directe à la personne des pauvres. Ici à Bernay, comme cela se fera en beaucoup d'autres lieux, Louise demande aux Soeurs de ne pas s'engager dans le maniement du temporel, c'est-à-dire la gestion de l'hôpital. C'est le rôle des Administrateurs ou des Trésoriers dans les Confréries. A Beaufort, en Maine et Loire, l'appel des Administrateurs sera refusé car ils veulent se décharger sur les Soeurs de tout les achats pour l'hôpital.

Jeanne Lepintre, soeur servante à l'hôpital de Châteaudun, est allée jusqu'à Orléans pour faire des achats pour l'hôpital. Monsieur Vincent lui rappelle, d'une manière assez sévère, que là n'est pas son service et qu'elle n'a pas à prendre la place des Administrateurs

*"Le prétexte (de votre voyage) a été d'acheter du linge ou des meubles pour l'hôpital, ou des drogues pour les malades, ou tout cela ensemble ; mais un autre n'eût-il pas bien fait cela ? Et si l'un de ces Messieurs les administrateurs en avait pris la peine, pensez-vous qu'il ne s'en fût pas bien acquitté ? Ils s'entendent en ces marchandises aussi bien que vous ; ou si celui qu'ils auraient pu y envoyer avait eu besoin d'être aidé, n'eût-il pas trouvé un ami sur le lieu, comme ils n'en manquent pas, pour les bien choisir et apprécier ? Il n'en faut pas douter. Comment ont-ils fait avant que vous y fussiez ?"*<sup>39</sup>

Sous prétexte de servir les pauvres, il ne faut pas vouloir tout faire. Il ne faut pas se croire indispensable pour les choses matérielles. Il faut laisser à chacun ses responsabilités. Ce qui doit être privilégié, c'est la relation directe au pauvre, la qualité de la présence. Dans l'une de ses dernières méditations, Louise de Marillac insiste sur le danger de rechercher des actions éclatantes. La Fille de la Charité, servante des pauvres malades, est appelée par vocation à accomplir des "emplois bas". Pour Louise, la recherche "d'actions d'éclat", d'oeuvres remarquables risque d'entraîner la mort de la Compagnie.

---

<sup>36</sup> Règlement pour les Soeurs d'Angers - Doc. 248

<sup>37</sup> Louise de Marillac à Elisabeth Turcies – 6 mars 1648 - Ecrits 238

<sup>38</sup> Louise de Marillac à Barbe Angiboust – 19 juin 1656 - Ecrits 507

<sup>39</sup> Monsieur Vincent à Jeanne Lepintre - 25 juillet 1656 - Doc. 745

## Servir ensemble

La lecture de tous les envois en mission montre l'importance donnée à la communauté pour un vrai service des pauvres, même si les Soeurs ne sont que deux. Le service de la Fille de la Charité n'est jamais un service individuel, un service isolé. Dans l'envoi en mission des deux Soeurs à Montreuil sur Mer, Louise est très affirmative sur ce point :

*"Surtout il se faut bien garder de prendre part en son particulier aux œuvres auxquelles Dieu nous fait l'honneur de nous employer, soit par vaine complaisance, satisfaction ou vues de vanité auxquelles souvent nous devons renoncer."*<sup>40</sup>

Tous les textes, qu'ils soient de Vincent de Paul ou de Louise de Marillac, insistent sur l'union communautaire pour bien accomplir la mission confiée :

*" Mes chères sœurs, je vous recommande surtout le support l'une de l'autre; mes sœurs, oui, grand support. Ne vous mécontentez jamais l'une l'autre, mes sœurs, jamais; et pour cela cédez l'une à l'autre, prenez avis l'une de l'autre. "*<sup>41</sup>

Cette vie communautaire n'est pas juxtaposition des personnes. Elle appelle un engagement de chacune par l'information réciproque, le partage, la réflexion ensemble. Vincent comme Louise présente la vie communautaire comme une réalité de Foi, à l'image de la Trinité.

*"Elles se souviendront que les vraies Filles de la Charité pour bien faire ce que Dieu leur demande, ne doivent être qu'une; ... n'être qu'un cœur et n'agir que en un même esprit ainsi que les trois Divines personnes ."*<sup>42</sup>

La vie communautaire est importante pour réaliser le dessein de Dieu. Cette vie fraternelle si elle est évangélique (avec ses hauts et ses bas), est en elle-même missionnaire, car elle révèle aux hommes l'Amour de Dieu. C'est ce qu'explique à nouveau Vincent de Paul aux Soeurs qui partent à Narbonne :

*"Quelle merveille ! Dieu choisit et assemble des filles de divers lieux et provinces pour les unir et lier ensemble du lien de sa charité, pour faire paraître aux hommes, en tant d'endroits, l'amour qu'il leur porte et le soin que sa Providence en a, pour les secourir dans leurs besoins et ainsi le faire reconnaître."*<sup>43</sup>

Les Soeurs auront aussi à travailler avec tous ceux qui, sur place, oeuvrent pour le bien des pauvres : les administrateurs des hôpitaux que l'on appelle les Pères des Pauvres, les Dames de la Charité responsables des Confréries. Si les Soeurs doivent respect et obéissance à ceux qui ont l'autorité, leur soumission ne doit pas, cependant être passive. En toute humilité, elles doivent savoir dire les besoins des pauvres, et au besoin défendre leur liberté : tâche difficile bien souvent. Louise conseille Laurence Dubois, Soeur Servante à Bernay :

*"Ce que vous avez à faire est que, parmi tous ces petits différends, vous soyez bien humble, que vous preniez garde que l'on ne vous puisse accuser d'arrogance ni suffisance ; mais vous devez toujours penser que vous êtes sujette à tous, la dernière de tous, et que vous n'avez aucun pouvoir, ... Et pour les Dames de la Charité, vous ne devez point regarder de quelle qualité elles sont pour leur porter respect ; c'est assez que vous sachiez qu'elles sont reçues en la Compagnie pour les honorer comme Mères de vos Maîtres les Pauvres, quand bien (même) elles ne contribueraient point du leur (de leur argent). Si vous saviez, mes chères Sœurs, quel abaissement, quelle douceur et soumission Notre-Seigneur veut des Filles de la Charité, vous auriez peine si vous n'êtes pas dans ces pratiques."*<sup>44</sup>

Monsieur Vincent explique aux Soeur qui sont envoyées à Metz leur rôle auprès des Dames de la Charité :

*"Ce n'est pas encore assez d'avoir de la ferveur pour vous et de la sentir dans le cœur ; il faut, de plus, que vous tâchiez de la donner aux dames par de bons discours que vous leur tiendrez dans les rencontres."*<sup>45</sup>

---

<sup>40</sup> Instructions pour les Sœurs envoyées à Montreuil sur Mer – juin 1647 - Ecrits 763

<sup>41</sup> Conférence du 22 octobre 1650 Conf. 351

<sup>42</sup> Instructions pour les Sœurs envoyées à Montreuil sur Mer – juin 1647 Ecrits 764

<sup>43</sup> Conférence de septembre 1659 Conf. 904

<sup>44</sup> Louise de Marillac à Laurence Dubois – 16 février 1658 - Ecrits 584

<sup>45</sup> Conférence du 26 août 1658 Conf. 834



La vraie collaboration est celle où chacun donne et reçoit, où l'information et la formation sont réciproques. N'est-ce pas ce que les Fondateurs demandent aux Filles de la Charité qui travaillent avec les Dames de la charité ?

Vincent de Paul et Louise de Marillac ne se sont pas contenté d'un simple service humanitaire. Leur foi a transformé le regard que la société portait sur les pauvres. Ils en ont révélé l'existence, ils en ont montré toute leur dignité. Ils ont prouvé que les pauvres pouvaient être servis par les pauvres, de simples filles de village.

Tous les marginaux, les exclus, les êtres humiliés sont regardés autrement, car ils sont vus à la lumière de la Foi. Servir les pauvres, c'est servir l'humanité que le Christ a voulu assumer par amour. Cela ne supprime pas le réalisme des conditions de vie de ces hommes, femmes et enfants.

Ce regard de Foi sur les pauvres a été pour Vincent de Paul, pour Louise de Marillac, pour les premières Soeurs un tremplin pour leur action. Comme dit le psaume, la servante lève les yeux vers son maître, pour connaître ses désirs, ses besoins. Les Soeurs ont levé les yeux vers leurs maîtres pour discerner et comprendre leurs attentes et y répondre. C'est le Pauvre qui devient l'inspirateur du service.

*"Ils sont nos Maîtres et nos Seigneurs."*

Le signe donné par le Christ n'est pas d'abord que l'Evangile soit annoncé à tous les hommes, il est que l'Evangile soit annoncé aux pauvres. La lutte contre la pauvreté n'est pas ce qu'il faut faire après la foi ou lorsque la foi est en place... mais cette lutte est constitutive de la foi : cela la construit, la conjugue.